



COMMUNE DE SIVIRIEZ

**Assemblée communale du  
26 août 2020  
à 20.00 heures,  
Auberge du Lion d'Or, Siviriez**

---

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle no 32 du 7 août 2020, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage aux piliers publics et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. René Gobet, Syndic  
Secrétaire : Mme Véronique Moret

**Membres du Conseil communal :**

Mmes et MM. Borcard Francis, Clerc Eliane, Déchanetz Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Maillard Paul, Maunoury Vincent et Molettieri Antonio

**Scrutateurs :**

M. Dominique Dénervaud  
M. Fabrice Donzallaz  
M. Antoine Sagnol

**Presse :**

M. Stéphane Sanchez, La Liberté  
M. Jonas Ruffieux, La Gruyère

**Présents/tes :** 61 personnes citoyennes et citoyens, à 20.00 heures à l'Auberge du Lion d'Or, à Siviriez

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant, au nom du Conseil communal, une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Au vu de la situation particulière que nous traversons et pour le bon déroulement de la soirée, nous avons mis en place différentes mesures, soit le port du masque, la prise des noms pour la traçabilité, la distanciation.

Il mentionne que cette assemblée communale a été convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes, soit parution dans la Feuille officielle n°32 du 7 août 2020, par un tout-ménage ainsi qu'aux différents piliers publics et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic relève les présences de M. Jonas Ruffieux de « La Gruyère » et de M. Stéphane Sanchez de « La Liberté ». Il souligne que plusieurs personnes se sont excusées dont M. Damien Gilliard, Président de la Commission d'aménagement, pour ne citer que lui.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole et de voter durant cette assemblée. Selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Eliane Clerc fonctionnera comme responsable des scrutateurs lors du dépouillement. Le bureau électoral est formé de MM. Emmanuel Jaquier et Antonio Molettieri ainsi que des trois scrutateurs.

Comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité avec l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes. Cet enregistrement sera effacé au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les membres du Conseil communal vous tendront avant que vous ne preniez la parole et annoncer votre nom et prénom.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, l'assemblée est considérée apte à délibérer.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2019**

Le procès-verbal de l'assemblée citée en titre, ayant été inséré dans la convocation, n'est pas lu. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Mesures exceptionnelles COVID-19**

En cette année particulière, le Conseil communal a pris différentes mesures d'allègement afin d'aider au mieux les citoyennes et citoyens.

### **2.1 Mesures en lien avec l'activité scolaire**

En date du vendredi 13 mars 2020, une 1<sup>ère</sup> séance quant à l'organisation de l'école à la maison a eu lieu. Le dimanche 15 mars 2020, le Conseil communal s'est à nouveau réuni afin de coordonner toutes les demandes du week-end. Il tient à remercier vivement Mme Géraldine Crausaz, Responsable d'établissement, qui a géré cette situation avec un grand professionnalisme.

Les mesures en lien avec l'activité scolaire prises sont :

- la mise à disposition des bus scolaires durant les deux premiers jours de l'arrêt de l'école
- la mise à disposition de matériel informatique pour l'école à distance pour les familles qui n'en possédaient pas
- les heures de garde des enfants de parents « Feux bleus » durant la période de la pandémie ont été offertes

## 2.2 Loyers

Début avril, un courrier des Services de l'Etat nous est parvenu avec la proposition qu'un loyer soit pris par le propriétaire et un loyer par l'Etat. Tout a été mis en place afin que nos locataires puissent bénéficier de cet arrangement. Quelques semaines plus tard, l'Etat nous informait qu'en tant que collectivité publique, nous ne pouvions bénéficier de cette action.

Les mesures prises concernant les loyers sont :

- deux loyers offerts au salon de coiffure A l'Hair Libre
- deux loyers offerts à l'Auberge du Lion d'Or

## 2.3 Taxes d'épuration 2019

Lors de la validation des factures d'épuration, M. Emmanuel Jaquier, Responsable du dicastère « Approvisionnement et protection des eaux », a proposé de facturer le 50% des taxes d'épuration à la population. Après discussion, le Conseil communal a soutenu cette démarche. Cette décision doit être mise en votation ce soir, car cela concerne les comptes 2019.

M. Miguel Martinez se demande si cette décision est légale.

M. le Syndic répond que si l'assemblée accepte ladite décision, cette dernière sera légale. En cas contraire, le Conseil communal aura pris des risques en faisant cette faveur. De prime abord, nous pensions prendre la différence sur la réserve de l'épuration mais ceci n'a pas été validé.

M. Jean-Louis Python se dit surpris de ce cadeau... l'intention est bonne mais pas légale... et en résulte en plus une inégalité de traitement. Certains ménages ne recevront rien. Si le Conseil communal estime que c'est juste ! Une solution aurait peut-être été de donner un bon de Fr. 100.00 à chaque habitant (par exemple)... mais il doute que la Commission financière aurait donné son aval. S'il y a un problème parce qu'il y a trop d'argent, c'est que les taxes sont trop élevées... Lesdites taxes pourraient être réadaptées. Mais à son avis... la décision n'est pas juste. Le Conseil communal devrait avoir le courage de retirer ledit objet et de procéder à l'encaissement du 50% fait en cadeau. Il rappelle que si un citoyen fait recours, la décision de l'assemblée est cassée.

M. Emmanuel Jaquier relate avoir fait cette proposition aux autres membres du Conseil communal car il lui semblait « urgent » de faire un geste envers les citoyennes et citoyens. Les comptes 2019 étant bénéficiaires, son point de vue était que les personnes confinées à la maison utilisent une plus grande quantité d'eau. Les familles nombreuses pourraient bénéficier d'un allègement plus important que d'autres. Avec cet encaissement de 50%, nous sommes dans les normes quant aux taxes de l'AIMPGPS. Concernant la taxe spéciale du fond de renouvellement, le Conseil communal dispose d'une marge de manœuvre.

M. Emmanuel Jaquier tient à relever que l'administration communale a reçu pas moins de 30 à 40 cartes ou courriels de remerciements.

M. le Syndic reconnaît que le Conseil communal a été trop vite en besogne.

M. Guy Giroud rapporte que selon lui, il aurait été plus judicieux de faire ledit rabais sur la facture 2020. Il soutient que le Conseil communal récupèrera sur la facture 2020 ce qui a été offert.

M. le Syndic relève que ladite facture a été envoyée en période COVID c'est pour cela qu'elle découle de cette dernière.

Mme Christine Dumas se demande à combien se chiffre le montant dont on parle.

M. le Syndic répond que cela représente environ Fr. 225'000.00.

M. Claude Rouiller souhaite revenir sur le point 2.2... ces personnes ont-elles aussi bénéficié du rabais quant à la taxe d'épuration ?

M. le Syndic acquiesce, le rabais a été fait à tous les utilisateurs.

M. Claude Rouiller soutient que cette décision n'est pas équitable. Les agriculteurs qui ont l'eau de source et qui ne sont pas raccordés n'ont pas eu « droit » audit rabais.

M. Jean-Louis Python ne souhaite pas polémiquer mais estime qu'il y a des injustices. 60 agriculteurs ne toucheront rien. Cette décision ne correspond pas au règlement communal en vigueur.

M. le Syndic prend en compte ces points de vue.

M. René RoCHAT tient à remercier le Conseil communal quant à cette prise de décision.

Plus de question n'étant posée, M. le Syndic demande à l'assemblée communale si elle accepte cette décision. Il rappelle que le Conseil communal ne vote pas.

### **Les citoyennes et citoyens acceptent les mesures exceptionnelles COVID-19 par**

**VOTE OUI : 41 NON : 10 Abstention : 2.**

sur un total de 53 votants.

## **3. Comptes 2019**

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic passe la parole à M. Vincent Maunoury, Conseiller communal, Responsable du dicastère des finances qui a remplacé Mme Christelle Dumas démissionnaire.

### **3.1 Présentation du compte de fonctionnement**

En préambule, M. Vincent Maunoury explique avoir repris en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, au pied levé, le dicastère des Finances. Il souligne que si des questions pointues devaient être posées... soit M. Pierre-Alain Coquoz, Président de la Commission financière, donnera une réponse soit un courrier parviendra dans les meilleurs délais.

M. Vincent Maunoury propose de passer en revue les comptes 2019 de fonctionnement. Le bénéfice total est de **Fr. 175'028.28.**

|   | COMPTES 2019         |                      | BUDGET 2019          |                      |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|   | Charges en Fr.       | Produits en Fr.      | Charges en Fr.       | Produits en Fr.      |
| Administration                              | 739'616.38           | 73'615.10            | 823'600.00           | 102'150.00           |
| Ordre public                                | 145'405.27           | 58'924.25            | 155'570.00           | 46'400.00            |
| Enseignement et formation                   | 2'942'152.54         | 204'738.55           | 2'907'150.00         | 164'350.00           |
| Culte, culture et loisirs                   | 270'236.90           | 27'842.25            | 302'850.00           | 9'200.00             |
| Santé                                       | 907'732.80           | 13'388.90            | 1'004'400.00         | 10'000.00            |
| Affaires sociales                           | 939'036.81           | 42'722.25            | 958'500.00           | 46'000.00            |
| Routes et communications                    | 495'893.05           | 35'830.35            | 473'400.00           | 26'000.00            |
| Protection et aménagement<br>Environnement  | 1'205'976.35         | 1'172'674.94         | 1'117'780.00         | 1'089'600.00         |
| Economie                                    | 211'746.45           | 186'288.15           | 136'700.00           | 189'500.00           |
| Finances et impôts                          | 4'090'934.75         | 10'307'734.84        | 2'529'647.00         | 8'741'655.00         |
| <b>Total fonctionnement</b>                 | <b>11'948'731.30</b> | <b>12'123'759.58</b> | <b>10'409'597.00</b> | <b>10'424'855.00</b> |
| <b>Résultat du compte de fonctionnement</b> | <b>175'028.28</b>    | <b>-</b>             | <b>15'258.00</b>     | <b>-</b>             |

### Administration :

Charges :

- Ventilation des charges sociales des employés communaux technique sur d'autres dicastères. Ceci pour être au plus juste.

Produits :

- Moins de retenues des charges sociales & moins de services vendus.

### Ordre public :

Charges :

- Protection juridique : dont remboursement 2018 curatelles - charges liées.
- Police du feu : plus d'interventions en 2019, dont 2 interventions de grande importance : Incendie Entreprise Giroud & Terrapon ainsi que l'intervention lors de la Fête des musiques de La Joux.
- Militaire : assainissement de la butte de tir – fin des travaux.

### Enseignement et formation :

Charges :

- Ecoles : en majorité des charges liées, achats de tablettes pour les écoles.

Produits :

- Augmentation : recettes plus importantes coup de balai et marché de Noël.
- Accueil : Services de plus en plus sollicités : répercussion sur charges et produits.

### Culte, culture et loisirs :

Charges :

- Parcs publics, chemins pédestres : moins de frais engagés sur chemin forestier.
- Sports, piscine, centre sportif : moins de participation charges liées.

Produits :

- Sports, piscine, centre sportif : dégâts pris en charge par sociétés ou assurances (salle de gym).

## **Santé :**

Charges :

- Sous budget, en grande partie charge liées. Estimations cantonales arrivent après planification budget, d'où écarts sensibles.
- Homes médicalisés : remboursement 2018 – facturation en trop et non budgétisable.
- Soins ambulatoires : part de Siviriez au frais du district. Protection surévaluée.
- Service médical des écoles : service dentaire de plus en plus sollicités : répercussion sur charges et produits.

## **Affaires sociales :**

Charges :

- Protection de la jeunesse : salaire maîtresse non-utilisé 100%.
- ABMG : subvention mamans de jour.
- Invalidité : charges liées.
- Aide sociale : charges liées excepté repas à domicile.

## **Routes et communications :**

Charges :

- Routes communales, génie civil : traitement personnel comme évoqué charge personnel réajusté sur dicastère correspondant.
- Trafic ferroviaire : charges liées CFF (fond fédéral infrastructure ferroviaire + cartes journalières CFF (service de la population)
- Trafic régional : charges liées TPF.

Produits :

- Routes communales, génie civil : retenues charges sociales employés communaux technique.

## **Protection et aménagement de l'environnement :**

Charges :

- Approvisionnement et protection des eaux : compte doit obligatoirement se balancer.

Produits :

- Recettes plus importantes sur approvisionnement et protection des eaux.
- Refacturation des heures pour mandataire en lien avec aménagement du territoire.

## **Economie :**

Charges :

- Chauffage à distance : réparation chaudière plus importante que prévu.
- Production d'électricité : panneaux solaires non-intégrée au budget.

## **Finances et impôts :**

Charges :

- Péréquation financière : charges liées du Canton.
- Postes non ventilables : réserves liées cantonales – caisse de prévention, amortissement exceptionnel, rabais épuration.

Produits :

- Impôts : écarts dû à la statistique cantonale qui se base pour 2019 sur résultats 2017.
- Immeuble patrimoine financier : gains et mutations en immobilier (difficile à budgétiser).

Sa présentation terminée, M. Vincent Maunoury donne la parole à l'assemblée.

N'ayant plus de gare à Siviriez, M. Claude Rouiller demande ce que couvre les frais relatifs au « trafic ferroviaire ».

M. Vincent Maunoury relève que ce sont des charges liées.

M. Miguel Martinez tient à mentionner que les postes ventilables représentent le 28% et qu'aucun détail ne figure.

M. Vincent Maunoury souligne que des explications seront données dans le bilan comparatif.

### 3.2 Présentation du compte des investissements

|   |   | <i>Charges<br/>en Fr.</i> | <i>Produits<br/>en Fr.</i> |
|---|---|---------------------------|----------------------------|
| <b>Transports et communications</b>                 |   | <b>217'826.75</b>         | <b>48'826.75</b>           |
| 620.506.00  | Achat véhicule de la voirie                           | 217'826.75                | -                          |
| 620.629.00  | Reprise véhicule                                      | -                         | 48'826.75                  |
| <b>Protection et aménagement de l'environnement</b> |   | <b>-</b>                  | <b>238'220.15</b>          |
| <b>Approvisionnement en eau</b>                     |   |                           |                            |
| 700.610.00  | Taxes de raccordements                                | -                         | 27'609.20                  |
| 700.661.00  | Subvention ECAB                                       | -                         | 5'653.75                   |
| <b>Protection des eaux</b>                          |   |                           |                            |
| 710.610.00  | Taxes de raccordements                                | -                         | 204'957.20                 |
| <b>Aménagement du territoire</b>                    |   | <b>48'188.60</b>          | <b>-</b>                   |
| 790.501.01  | Crédit d'étude zone sportive et culturelle            | 2'267.20                  | -                          |
| 790.501.06  | Compl. Crédit d'étude zone sportive et culturelle     | 45'921.40                 | -                          |
| <b>Economie</b>                                     |   | <b>303'726.20</b>         | <b>-</b>                   |
| 800.524.00  | Subventions communales au syndicat AF Siviriez        | 280'000.00                | -                          |
| 800.524.01  | Participation en tant que propriétaire au syndicat AF | 23'726.20                 | -                          |
| <b>Finances et impôts</b>                           |   | <b>162'087.21</b>         | <b>625'300.00</b>          |
| <b>Immeubles du patrimoine financier</b>            |   |                           |                            |
| 942.500.04  | Géologues « Les Chaussés » art.48                     | 10'689.01                 | -                          |
| 942.501.02  | Aménagement extérieur La Renardière                   | 200.00                    | -                          |
| 942.501.03  | Aménagement Grand Clos Prez                           | 8'997.40                  | -                          |
| 942.503.01  | Aménagement parcelles La Caudra                       | 6'160.40                  | -                          |
| 942.503.05  | Aménagement Clos-du-Vernay (protec. contre crues)     | 35'954.50                 | -                          |
| 942.503.06  | Démolition de la porcherie de Siviriez                | 84'886.80                 | -                          |
| 942.503.11  | Aménagement zone sportive En Jogne                    | 15'199.10                 | -                          |
| 942.600.03  | Vente de terrain Prez « Grand Clos »                  | -                         | 390'650.00                 |
| 942.600.06  | Vente de terrain Siviriez « La Caudra »               | -                         | 138'550.00                 |
| 942.661.94  | Subvention Clos-du-Vernay (protec. contre les crues)  | -                         | 96'100.00                  |

| RÉCAPITULATION |  |                           |                            |
|----------------|--|---------------------------|----------------------------|
|                |  | <i>Charges<br/>en Fr.</i> | <i>Produits<br/>en Fr.</i> |
| 1              | Ordre public                                 | -                         | -                          |
| 6              | Transports et communications                 | 217'826.75                | 48'826.75                  |
| 7              | Protection et aménagement de l'environnement | -                         | 238'220.15                 |
| 7              | Aménagement du territoire                    | 48'188.60                 | -                          |
| 7              | Gestion des déchets                          | -                         | -                          |
| 8              | Economie                                     | 303'726.20                | -                          |
| 9              | Finances                                     | 162'087.21                | 625'300.00                 |
|                |  | <b>731'828.76</b>         | <b>912'346.90</b>          |

Ce sujet ne soulevant pas de question, M. Vincent Maunoury passe au point suivant.

### 3.3 Bilan comparatif au 31 décembre 2019

| Actif                    | FR.                  | Passif                       | FR.                  |
|--------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|
| Disponibilités           | 4'641'459.07         | Engagements courants         | 395'926.45           |
| Débiteurs                | 1'194'863.38         | Dettes à moyen et long terme | 252'800.00           |
| Placements               | 10'284'107.47        | Provisions                   | 697'580.63           |
| Actifs transitoires      | 908'596.60           | Passifs transitoires         | 281'534.10           |
| Patrimoine administratif | 10'204'052.00        | Réserves                     | 14'315'991.86        |
|                          |                      | Fortune                      | 11'114'217.20        |
|                          |                      | Bénéfice                     | <b>175'028.28</b>    |
| <b>TOTAL</b>             | <b>27'233'078.52</b> | <b>TOTAL</b>                 | <b>27'233'078.52</b> |

Pour conclure, M. Vincent Maunoury tient à revenir sur la bonne tenue de la caisse et remercie les deux collaboratrices. Il adresse également ses remerciements à Mmes Christelle Dumas et Chantal Davet. Afin de mettre un terme à toute suspicion et bruits de couloir, Mme Christelle Dumas a démissionné pour des raisons personnelles, aucun disfonctionnement budgétaire n'est à relever.

M. Claude Rouiller demande si le budget est « juste »... si toutes les entrées ont été comptabilisées.

M. René Gobet souligne que les montants inscrits sont des montants encaissés.

M. René Gobet remercie M. Vincent Maunoury pour sa présentation.



M. Pierre-Alain Coquoz souhaite en tant que Président de la Commission financière apporter quelques précisions. L'exercice du budget est compliqué dans le sens où beaucoup de charges liées viennent du canton ou du district. Cela fait deux années consécutives que nous avons de bonnes surprises venant des charges liées. Il faut se rendre compte que lorsque le budget est établi pour 2020, on se base sur les indications des recettes fiscales 2016... base donnée par le Département des finances... que l'on doit majorer de 8% pour estimer la recette fiscale 2020 à inscrire au budget.

M. Pierre-Alain Coquoz explique que, concernant les postes non-ventilables, nous avons eu des recettes fiscales exceptionnelles grâce à un contribuable et de ce fait, nous avons dû participer aux conséquences de ces recettes par la péréquation. Des provisions ont été constituées, provisions que l'on a dissout au fur et à mesure. Nous avons approvisionné la Caisse de prévoyance de l'Etat sur recommandation du canton.

M. Armand Giroud se pose la question pourquoi nous approvisionnons la Caisse de prévoyance de l'Etat.

M. le Syndic indique que c'est parce que nous devons participer pour le corps enseignant.

### 3.4 Rapport de la Commission financière

*Rapport : M. Nicolas Dougoud*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et engagements hors bilan) de la Commune de Siviriez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Sur la base du formulaire de révision établi par le Service des communes, nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la Loi sur les communes, au règlement d'exécution de la Loi sur les communes, à la Loi suisse et aux règlements communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ursy, le 15 juin 2020, Fiduciaire Gilbert Butty SA

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture du rapport de la fiduciaire.

M. le Syndic s'excuse car nous avons omis de présenter les engagements hors bilan. Il passe la parole à M. Vincent Maunoury.

M. Vincent Maunoury soumet lesdits engagements.

### **Engagements hors bilan au 31 décembre 2019**

|                                 |            |                     |
|---------------------------------|------------|---------------------|
| Cycle d'orientation de la Glâne | Fr.        | 3'240'654.40        |
| Réseau Santé de la Glâne        | Fr. *      | 3'101'301.75        |
| <b>Total</b>                    | <b>Fr.</b> | <b>6'341'956.15</b> |

\*part de la Commune inscrite au bilan du Réseau Santé de la Glâne, en fonction de la clé de répartition

M. Claude Rouiller demande si, question financement, il y aura des changements au niveau de la déchetterie. Les taxes vont-elles être augmentées ?

M. le Syndic mentionne qu'à l'heure actuelle, il n'est pas prévu de modifier quoique ce soit.

### **Approbation**

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic demande à l'assemblée communale si elle accepte les comptes de fonctionnement et d'investissements tels que présentés. Il relève que le Conseil communal ne vote pas.

**Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.**

Avant de clore ce point, M. le Syndic tient à remercier M. Vincent Maunoury ainsi que le personnel administratif en charge de la Caisse pour tout le travail effectué.

## 4. Présentation des nouveaux investissements

### 4.1 Zone artisanale « La Caudra » - Mandat ingénieur civil

M. le Syndic passe la parole à M. Paul Maillard.

Suite à plusieurs demandes de la part d'entreprises villageoises pour l'acquisition de surfaces de terrain en zone d'activité, le Conseil communal a pris l'option de développer cette parcelle en réalisant le PED. Pour ce développement, l'appui d'un bureau d'ingénieur était nécessaire, c'est pourquoi une offre a été demandée au bureau Bosson afin que ce dernier puisse épauler le Conseil communal dans cette réalisation.



Pourquoi une seule offre, tout simplement parce que nous voulions retravailler avec le bureau Bosson qui est établi sur la commune de Siviriez et n'a pas eu de mandat ces dernières années.

L'offre proposée et basée sur les coûts de l'ouvrage concerne les phases suivantes (Norme SIA 103) :

#### Etude du projet

- 31 avant-projet
- 32 projet de l'ouvrage
- 33 procédure de demande d'autorisation

#### Appel d'offres

- 41 appel d'offres et comparaison des offres

#### Réalisation

- 51 projet d'exécution
- 52 exécution de l'ouvrage
- 53 mise en service

Dès lors, le Conseil communal propose d'accepter cet investissement.

M. le Syndic remercie M. Paul Maillard pour sa présentation.

M. Jean-Louis Python se dit favorable quant à cet investissement. Il relève le départ de l'entreprise Pittet Frères de Siviriez et se demande si le Conseil communal a tout entrepris pour la retenir.

M. le Syndic rapporte que, suite à la demande de terrain de ladite entreprise, le Conseil communal a fait une proposition, proposition restée sans réponse.

## Rapport de la Commission financière

*Rapport : M. Thibaud Dury*

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé une offre à Bosson ingénieurs conseils SA pour les prestations d'ingénieur civil en vue de la mise en place d'un plan d'équipement de détail de la zone artisanale « La Caudra ». Le montant du crédit demandé de Fr. 70'000.00 ressort de l'offre remise par cette société.

Le Conseil communal n'a pas établi de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il entend le financer sans recourir à l'emprunt et que le produit de la vente des parcelles de la zone artisanale permettra de couvrir cette dépense.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Thibaud Dury pour la lecture de ce rapport. Il mentionne que le Conseil communal a décidé d'équiper lesdites parcelles car de potentiels acheteurs ont montré de l'intérêt.

M. René Rochaz souhaite connaître la différence de prix entre du terrain à bâtir et du terrain en zone artisanale.

M. le Syndic souligne que le prix du terrain en zone artisanale à Siviriez est entre Fr. 130.00 et Fr. 150.00 le m2.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

**Les citoyennes et citoyens acceptent ledit mandat par**

**VOTE      OUI : 60      NON : 0      Abstention : 1.**

## 4.2 Futur site « Les Chaussiés » - Suivi des captages privés et pour une étude hydrogéologique

M. Paul Maillard, en charge du dicastère de l'Aménagement du territoire explique que suite aux investigations menées par le bureau Norbert, des compléments d'information en lien avec ces captages sont nécessaires.

Le niveau de la nappe doit être affinée, des jaugeages complémentaires sont à réaliser, une étude hydrogéologique (forages carottés, sondages, essai de pompage, piézomètres.....) est nécessaire afin de déterminer l'impact du projet avec ces captages.

Des compléments sont encore à fournir pour la réalisation du PED.

L'offre du bureau Norbert se décompose de la manière suivante :

|                        |                     |                      |
|------------------------|---------------------|----------------------|
| Phase 1 :              | Avant travaux       | Fr. 29'300.00        |
| Phase 2 :              | Pendant travaux PED | Fr. 12'700.00        |
| Total bureau Norbert : |                     | <b>Fr. 42'000.00</b> |

Frais de tiers :

|                      |                     |                      |
|----------------------|---------------------|----------------------|
| Phase 1 :            | avant travaux       | Fr. 26'500.00        |
| Phase 2 :            | pendant travaux PED | Fr. 1'500.00         |
| Total frais de tiers |                     | <b>Fr. 28'000.00</b> |

**Investissement complet : Fr. 70'000.00**

M. Paul Maillard précise encore qu'une partie de ces frais en lien avec les parcelles privées seront refacturées aux propriétaires concernés. Cette marge de manœuvre nous servira à couvrir d'éventuels frais divers à venir.

Dès lors, le Conseil communal propose d'accepter cet investissement.

M. le Syndic remercie M. Paul Maillard pour sa présentation.

M. Guy Giroud estime le montant de Fr. 70'000.00 élevé pour faire une étude et se demande si le Conseil communal garantit « leur » eau. Combien y'a-t-il de sources dans ce secteur ?... L'eau c'est comme de l'or.. ça ne se négocie pas...

M. le Syndic relate que le Conseil communal fera au mieux pour aider les propriétaires de sources.

M. Guy Giroud se pose la question du « futur » prix desdites parcelles.

M. le Syndic pense entre Fr. 250.00 et Fr. 350.00 le m2.

M. André Margueron estime qu'au niveau de l'eau, le Conseil communal devrait arrêter de faire des investissements, des études... et s'arranger directement avec les propriétaires afin de pouvoir leur fournir de l'eau en cas de coupure.

M. le Syndic souligne que lesdites études sont établies pour pouvoir aménager ces parcelles.

M. André Margueron maintient que le Conseil communal devrait garantir un forfait d'eau aux propriétaires et stopper ces études.

M. Paul Maillard mentionne que le but n'est pas de couper ces sources mais des éléments sont à fournir pour le PAD et ensuite pour le PED. Il sied de préciser que ces captages ne sont pas considérés comme « eau de consommation ».

M. Jean-Louis Python se demande si les propriétaires des terrains privés participent à ces études.

M. Paul Maillard acquiesce.

## Rapport de la Commission financière

*Rapport : M. Fabien Gobet*

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé une offre à la société Norbert SA, Géologues-Conseils pour des prestations supplémentaires en vue du suivi des captages privés et d'une étude hydrogéologique pour le secteur du futur site « Les Chaussés ». Le montant du crédit demandé de Fr. 70'000.00 ressort de l'offre remise par cette société.

Le Conseil communal n'a pas établi de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il entend le financer sans recourir à l'emprunt et que le produit de la vente des parcelles du futur site « Les Chaussés » permettra de couvrir cette dépense.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

### Les citoyennes et citoyens acceptent cet investissement par

**VOTE OUI : 54 NON : 2 Abstention : 5.**

## 4.3 Adduction d'eau potable – Liaison Villaraboud – Vuisternens-devant-Romont

M. Emmanuel Jaquier relève qu'un réseau d'adduction et de distribution doit satisfaire à deux conditions essentielles, soit

- ✓ garantir l'approvisionnement en eau potable la population en quantité suffisante et de qualité irréprochable
- ✓ couvrir les besoins pour la défense contre l'incendie

L'objet présenté a fait partie d'une demande de subventionnement adressée à l'ECAB l'année dernière avec d'autres objets similaires. A l'avenir, l'ECAB subventionnera uniquement les bornes hydrantes pour la défense incendie. Néanmoins, la totalité du projet préparé en collaboration avec la Commune de Vuisternens-devant-Romont sera subventionné.

Cette liaison en bidirectionnelle permettra l'échange d'eau dans les deux sens avec le réseau de la Commune de Vuisternens-devant-Romont. Une nouvelle borne hydrante sera placée à mi-distance des différentes propriétés du secteur dont deux se trouvent sur le territoire communal de Siviriez. Il est à relever que nous avons un service de défense incendie en commun, soit le CSPI Glâne Est.

M. Emmanuel Jaquier mentionne que ce projet a été estimé par un bureau spécialisé compte tenu de prix de récentes soumissions similaires.

Le Conseil communal invite l'assemblée communale a accepté cette demande de crédit.

M. le Syndic remercie M. Emmanuel Jaquier pour ces précisions.

M. Marc Viredaz se demande si cela va changer quelque chose pour les habitants de Villaraboud qui « reçoivent » l'eau de la Commune de Vuisternens-devant-Romont.

M. le Syndic rapporte que ces travaux ont aussi pour but de raccorder tous nos citoyens au réseau d'eau communale. Aujourd'hui, trois maisons sont fournies par l'eau de Vuisternens-devant-Romont.

M. Jean-Louis Python souligne que lors de l'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont, le Syndic ou le Conseiller a dit que la Commune de Siviriez avait de l'eau à profusion et que le prix serait avantageux... il s'étonne de ces paroles.

M. le Syndic informe qu'à l'heure actuelle aucune transaction de vente d'eau avec la Commune de Vuisternens-devant-Romont n'a été discutée.

M. Emmanuel Jaquier indique que la Commune de Siviriez a cinq captages d'eau, actuellement 900 l/min captés. Le prix de vente est à Fr. 1,25/m<sup>3</sup> pour les communes voisines.

M. Claude Rouiller relate que le prix du mètre est de Fr. 587.00 pour lesdits travaux.

M. le Syndic rapporte qu'il y a également une chambre de liaison et d'autres travaux compris dans ce montant.

## Rapport de la Commission financière

*Rapport : M. Guy Chassot*

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

L'estimation des coûts remise par la société Ribl SA ingénieurs hydrauliciens pour cette liaison se monte à CHF 410'000.00 dont CHF 220'000.00 à charge de la Commune de Siviriez.

Etant donné que la commune dispose des liquidités nécessaires, les répercussions financières de cet investissement se limiteront à un amortissement tenant compte d'une durée d'utilisation fixée entre 20 et 40 ans dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Le Conseil communal n'a pas effectué de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il concerne un chapitre du compte de fonctionnement qui doit présenter un résultat équilibré.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Guy Chassot.

**Les citoyennes et citoyens acceptent cet investissement par**

**VOTE OUI : 60 NON : 0 Abstention : 1.**

## 5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

M. le Syndic explique que la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires ayant été remplacée par la législation sur la médecine dentaire, la Direction de la santé et des affaires sociales a demandé à l'ensemble des communes de mettre à jour le règlement relatif à la participation communale aux coûts de contrôles et soins dentaires scolaires.

M. le Syndic a le plaisir de donner la parole à M. Antonio Molettieri.

M. Antonio Molettieri rapporte que notre ancien règlement datait de 2004. La loi ayant changé entre temps, nous nous sommes vus dans l'obligation de réadapter les barèmes.

Ce qui a fondamentalement changé est que le barème de réduction pour le traitement orthodontique n'existait pas.

M. le Syndic remercie M. Antonio Molettieri pour sa présentation.

**Les citoyennes et citoyens acceptent le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires par**

**VOTE OUI : 60 NON : 0 Abstention : 1.**

## 6. Nomination de deux membres de la Commission d'aménagement

M. le Syndic relève que le Conseil communal a pris acte avec regret des démissions de Messieurs Michel Maillard et Luc Pittet de la Commission d'aménagement. Il les remercie pour leur engagement et investissement auprès de la Commune de Siviriez.

Conformément à l'article 10, alinéa 1 lettre o de la Loi sur les communes, il est dans l'attribution de l'Assemblée communale d'élire les membres des commissions communales.

C'est avec plaisir que le Conseil communal a pris connaissance de la candidature de Madame Nathalie Donzallaz.

Est-ce qu'un membre de l'assemblée est intéressé à intégrer cette commission jusqu'à la fin de la législature ?

M. Matthieu Deillon se porte candidat.

**L'assemblée communale élit Mme Nathalie Donzallaz et de M. Matthieu Deillon par applaudissements.**

M. le Syndic remercie Mme Nathalie Donzallaz et M. Matthieu Deillon pour leur engagement.



## 7. Divers

M. le Syndic souhaite la bienvenue à Mme Karine Guisolan qui a remplacé Mme Chantal Davet.

M. le Syndic tient à remercier Mme Christelle Dumas pour ses 9 ans d'engagement au sein de notre commune. Pendant la 1<sup>ère</sup> législature, Mme Christelle Dumas était en charge du dicastère des « Bâtiments ». Depuis 2016, elle avait repris le dicastère des « Finances » et depuis 2019 la Vice-syndicature. M. le Syndic souligne que le Conseil communal regrette son départ mais respecte son choix. Il souhaite plein succès à Mme Christelle Dumas pour son avenir tant professionnel que privé.

### Syndic et Vice-Syndic - Accusés de graves dysfonctionnements

M. le Syndic mentionne que le Conseil communal a reçu le rapport quant à l'instruction préliminaire dont il fait l'objet pour graves dysfonctionnements. Il souhaite lire une partie dudit rapport préfectoral, soit :

#### **Mesures**

##### Selon les membres du Conseil communal

*Une grande majorité a estimé qu'il n'existe pas de dysfonctionnement au sens strict du terme au sein de la Commune de Siviriez. La majorité est ainsi d'avis que le Conseil communal peut continuer à fonctionner ainsi jusqu'à la fin de la législature.*

*Personne n'a répondu positivement à la nécessité d'ouvrir une enquête administrative dès lors que le problème persistant consiste en des difficultés relationnelles. A la question de savoir quelle est la solution pour remédier à la situation, la majorité estime qu'il s'agit de la démission de Nathalie Déchanez. D'aucuns ont proposé la mise en place d'un coach ou d'un surveillant, sans en être intimement convaincus.*

##### Décision de la Préfecture

*Au vu de ce qui précède, la Préfecture constate que, selon les dires des Conseillers communaux, le fonctionnement communal n'est pas mis en péril. Aussi, il n'est pas entrepris d'enquête administrative à l'encontre de l'exécutif de Siviriez.*

*La principale problématique consiste avant tout en des problèmes relationnels. La Préfecture relève que le débat est nécessaire au sein d'un exécutif et que les visions des uns et des autres ne sont évidemment pas similaires. Par conséquent, la Préfecture rappelle le principe fondamental de collégialité qui dispose que chacun est libre de se positionner selon sa propre appréciation. Chaque membre doit ainsi pouvoir discuter librement et ce, sans subir la pression de devoir se justifier ou se sentir observé. Au moment de prendre des décisions, les membres du Conseil privilégient, si cela est possible, les solutions consensuelles et évitent ainsi la formation de front d'opinion. Aussi, ils cultivent un sens de la négociation ouvert, franc et marqué par la confiance. L'on évitera également les non-dits et ainsi d'éventuelles frustrations. Les Conseillers communaux s'engagent à soutenir la position commune décidée, même s'ils y sont personnellement opposés.*

M. le Syndic souligne que le projet de la zone sportive suit son cours. La mise à l'enquête devrait avoir lieu dans le courant du mois de septembre.

M. le Syndic rapporte que, concernant la zone « Les Chaussés », l'élaboration du PAD est en phase de finition.

M. le Syndic indique que les travaux concernant l'arrêt de bus de Prez-vers-Siviriez vont être exécutés durant l'automne.

M. le Syndic rapporte que selon un courrier du Syndicat d'améliorations foncières, la mise à l'enquête publique de l'adaptation du périmètre, de la taxation des forêts, du réseau général des chemins et autres ouvrages du Syndicat, du nouvel état de propriété est reporté d'une année pour le remaniement parcellaire. Le nouvel état du remaniement forestier sera fait fin 2020.

M. le Syndic passe la parole à M. Emmanuel Jaquier pour une information relative à l'eau.

M. Emmanuel Jaquier relève que le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a mené une campagne d'analyse sur la présence des métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable sur le territoire du canton. Il relate que nous sommes bien en dessous des valeurs limites admissibles.

M. le Syndic rappelle la soirée d'information concernant l'introduction d'un Conseil général ou non à Siviriez le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la salle de gym de Siviriez.

Au vu de la situation particulière que nous vivons, M. le Syndic demande aux citoyennes et citoyens de privilégier le prochain vote par correspondance.

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

M. Guy Giroud se demande si la Commune de Siviriez participe financièrement aux frais de la piscine du COG et si nos élèves y auront accès. De plus, la population aura-t-elle droit à un rabais ?

M. le Syndic mentionne que toutes les communes participent financièrement... et que les élèves de notre cercle scolaire ont des plages de piscine réservées.

Mme Nathalie Déchanez, en tant que membre du Comité directeur du COG de la Glâne, répond que ledit comité s'est fait la réflexion quant à comment privilégier les glânois. Finalement, il a été décidé de prioriser la proximité, soit un principe novateur de payer ce que l'on consomme. Des abonnements ne seront pas proposés. Une tarification au quart d'heure sera suggérée avec des plafonds... Par exemple un plafond journalier à Fr. 12.00, un autre mensuel à Fr. 40.00 et un annuel à Fr. 540.00 (env.)... ce qui signifie que si vous êtes un fidèle utilisateur, dès que le plafond est atteint, vous ne payez plus rien. Ledit tarif est également appliqué pour tout ce qui est fitness. Un coach, engagé pour ce fitness, accompagnera aussi les élèves du COG. Pour l'espace bien-être, un hammam et un sauna ont été aménagés, tarification idem. Le paiement se fera par bracelet. Une offre relative à la gratuité de ces bracelets est prévue durant une courte période. Le samedi 19 septembre 2020 aura lieu l'inauguration. Il sied de préciser qu'à tout moment des voies d'eau pour le public sont prévues. Mme Nathalie Déchanez informe que l'on peut retrouver tous les renseignements utiles sur le site internet « Epicentre ».

M. Guy Giroud souhaiterait savoir combien cela coûte par élève, trajet compris, le temps de natation. Le temps passé à la patinoire occasionne également des frais supplémentaires...

Mme Nathalie Déchanez attire l'attention sur le fait que nous étions un des seuls cercles scolaires à avoir déjà des heures de natation. Elle souligne que le calcul sera réalisé.

M. Vincent Maunoury rappelle que lorsque la votation a été faite pour la construction de la piscine, il y a eu beaucoup de discussions autour des coûts de la construction mais très peu concernant les coûts variables dont les coûts d'entretien. Vu le retard, cette année il y aura moins d'impact sur nos dépenses mais pour 2021, selon la péréquation actuelle, le coût pour la Commune est de Fr. 120'000.00 (charges d'exploitation).

M. Claude Rouiller indique qu'à l'Impasse de la Vieille Cure, le Conseil communal a laissé faire ces « cages à poules » devant sa propriété et mentionne que les places de parc sont inexistantes. Les habitants stationnent leur voiture soit devant sa maison soit à « La Grotte ». Il demande si c'est légal le fait de se parquer à cet endroit.

M. le Syndic souligne que ce sont des places publiques... quant au nombre de place de stationnement par appartement, il est défini par le Service de la mobilité.

M. Claude Rouiller fait part de son mécontentement... les habitants ont tous des chiens et ils ne ramassent pas les excréments de leur bête. Il demande que le Conseil communal installe un robidog.

M. le Syndic prend note de cette remarque quant à l'installation d'un robidog.

M. Claude Rouiller reproche également le fait que des lampadaires ne sont toujours pas implantés dans ce secteur et que la partie de terrain, près de la propriété de la famille Magnin n'est pas entretenu.

M. le Syndic prend note et rappelle que le chemin est privé.

M. René RoCHAT demande si le prix de la piscine changerait si nous ne voulions pas participer.

M. le Syndic répond que c'est un prix unique pour tout le monde.

M. Gérald Deillon rappelle qu'avant que la Commune n'achète le réservoir d'un million de litres avec tous les captages, le propriétaire était l'armée. Grâce à M. Jean-Louis Python, la Commune a pu tout racheter. Sauf erreur, la vente d'eau à l'armée se monte à Fr. 100'000.00. Selon les comptes présentés, un montant de Fr. 450'000.00 est dû à la rentrée de vente d'eau. Historiquement parlant, le réservoir était en mauvais état... pas d'accès pour déneiger l'hiver pour avoir accès audit réservoir... Les agriculteurs ont créé le Syndicat de Fin d'Amont. Fr. 150'000.00 ont été dépensés, en lieu et place de Fr. 300'000.00, grâce au travail effectué par les paysans à moindre coût. M. Philippe Vallat, ancien intendant de Drognens, a mis quelques personnes à disposition mais c'était insuffisant. A la fin des travaux, les agriculteurs ont demandé à M. Philippe Vallat de pouvoir avoir accès au réservoir pour abreuver les bêtes qui se trouvaient dans ce secteur. Ce que ce dernier a approuvé. Résultat des courses, la Commune a repris lesdites installations mais n'a pas tenu compte des engagements de M. Philippe Vallat. M. Gérald Deillon demande qu'un robinet soit posé, comme prévu.

M. le Syndic remercie M. Gérald Deillon pour ces propos et mentionne que lors de l'aménagement de ces conduites, les discussions ont été très difficiles. Il souligne que le Conseil communal prend note.

Mme Monique Equey demande que lors des publications des mises à l'enquête dans la Feuille Officielle, que les secteurs (Chavannes-les-Forts, Sivriviez...) soient spécifiés.

M. le Syndic prend note.

Mme Monique Equey soulève que les places de jeux de Chavannes-les-Forts, soit à l'école soit à la Renardière, sont des places de jeux pour les petits. Rien n'est prévu pour les plus grands et, de plus, il n'y a pas de bancs ou de table.

M. le Syndic se renseignera sur la possibilité d'aménager quelque chose à la place de jeux de l'école pour les plus grands. Quant à l'installation de table ou de bancs, le Conseil communal se penchera également sur la question.

Mme Monique Equey rapporte que des rumeurs courent quant à une éventuelle fusion de différents clubs de foot.

M. le Syndic relève qu'à l'heure actuelle, il s'agit d'une discussion... Réunir les actifs sur le « même » système de regroupement que pour les juniors.

M. Jacques Giroud, membre du Comité du FC Siviriez, confirme que des discussions ont été lancées... mais actuellement il n'y a rien de concret. Le but serait aussi d'avoir une facilité administrative.

Mme Nathalie Donzallaz souhaite revenir au rapport préfectoral quant à l'instruction préliminaire et se demande si des décisions seront prises et si les citoyennes et citoyens seront informés. Etant donné que c'est la santé relationnelle du Conseil communal qui est mise en avant, il est important de communiquer.

M. le Syndic mentionne que le Conseil communal rencontre la Préfecture lundi 31 août 2020... Aucune décision quant à la communication n'a été prise.

M. Pierre Mugny souhaite connaître la position du Conseil communal quant à la pétition relative au changement du nom de rue, soit « Rue de la Chapelle » par « Rue Ste-Marguerite-Bays ».

M. le Syndic répond avoir été surpris que la quasi-totalité du secteur « La Pierra » ait signé cette pétition. Il mentionne que le Conseil communal planche sur la question quant à « raccourcir » le nom de rue et qu'une proposition sera prochainement soumise.

M. Armand Giroud attire l'attention sur le fait que des micros ne fonctionnent pas et demande qu'ils soient changés.

M. le Syndic prend note.

M. Matthieu Deillon, de retour dans la Commune, avait le souvenir que le quartier du Grand Clos à Prez-vers-Siviriez était « réservé » de préférence pour les habitants et non pour les promoteurs et souhaiterait comprendre... étant donné que ce n'est pas le cas.

M. le Syndic mentionne que le Conseil communal avait proposé un prix préférentiel pour les habitants mais pas réservé... la quasi-totalité a été vendue à des privés... le lot C, ayant des parcelles de 600m<sup>2</sup>, a, de part le fait de la densification, été vendu à des promoteurs.

M. Guy Giroud se demande quand la grange qui se trouve en face de sa propriété sera démolie. Il estime qu'il serait judicieux de déplacer le passage piétons car le toit de ce bâtiment est en train de « tomber ». Le jour où il y aura un accident, la Commune sera responsable.

M. le Syndic mentionne que cela se fera dans le cadre de la construction du nouvel EMS. Le Conseil communal prendra contact avec l'ancien propriétaire afin de voir s'il en a encore l'utilité.

M. Claude Rouiller se pose la question combien d'immeubles le Conseil communal laissera encore construire à Siviriez... avant de réagir... beaucoup d'appartements sont vides...

M. le Syndic mentionne que ce sont les promoteurs qui sont à l'origine de ces constructions... le Conseil communal préavise uniquement les dossiers selon les normes en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Un merci spécial est adressé aux collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement, aux membres du Conseil communal qui méritent une reconnaissance toute particulière pour leur disponibilité et leur dévouement au profit de notre collectivité et de ses habitants.

Au terme de cette assemblée, c'est avec un grand plaisir, que M. le Syndic René Gobet invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.30.

Le Syndic

La Secrétaire

René Gobet

Véronique Moret